

que de lui proposer quelque dessein qui tende à l'utilité publique et au soulagement des peuples; il y entre avec plaisir, et l'exécute sans nul égard à la dépense. »

« Le 17 du 8^e mois de la 1^{re} année de son règne (16 septembre 1723), l'empereur Young Tcheng établit un mode d'institution de l'héritier du trône par lequel l'élu ne devait être connu qu'au moment de son avènement. Il écrivit la nomination de son héritier de sa propre main sur un feuillet qu'il mit dans une cassette, laquelle, munie de sceaux, fut suspendue dans l'intérieur du Palais appelé *K'ien Ts'ing koung*, derrière une tablette d'inscription *Pien*, portant les quatre caractères *Tcheng ta kouang ming*, qui avaient été écrits par l'Empereur Chouen Tch'e. Ayant alors convoqué les Princes et les Grands de l'Empire, il leur indiqua où était cachée la nomination de l'héritier du trône, pour être publiée en temps opportun. Il mit en outre une copie de cette nomination dans une cassette qu'il portait toujours avec lui. Enfin, la veille de sa mort, c'est-à-dire le 22 du 8^e mois de sa 13^e année de règne (7 octobre 1735), les deux cassettes furent ouvertes et l'on proclama comme successeur au trône son quatrième fils HOUNG LI, né d'une concubine le 13 du 8^e mois de la 50^e année de règne de l'empereur K'ang Hi (25 septembre 1711). Il prit comme nom de règne K' IEN LOUNG¹. »

Placé entre les noms de K'ang Hi et de K'ien Loung, celui de Young Tcheng paraît effacé, malgré la véritable valeur de ce prince.

Succession
de Young
Tcheng.

1. Pierre HOANG, *Mélanges sur l'Administration*, p. 4.